

Année scolaire 2024-2025

Contrat élève-athlète : Programme de basketball parascolaire

Le Blizzard

Il est important de savoir que la philosophie du Collège Laurentien est de permettre à l'élève-athlète de pouvoir pratiquer son sport avec plaisir. Le fait de pratiquer un sport d'équipe apporte beaucoup plus, tant pour les petits que pour les grands. En voici quelques exemples :

- Hausse de l'estime de soi et sentiment de compétence ;
- Il renforce l'esprit d'équipe et fait appel à la cohésion et à l'entraide ;
- Il favorise l'esprit de compétition, lorsque vous participez à des championnats ou à des tournois ;
- Il encourage la sociabilité, le dialogue et l'intégration, puisque les membres d'une même équipe doivent tirer dans le même sens pour atteindre leurs objectifs communs.

Sur le plan physique, l'élève améliore son cardio et développe sa masse musculaire. Pratiquer un sport, c'est prendre soin de sa santé, mais aussi, il agit positivement sur l'état d'esprit, le sommeil, le plaisir et réduit le stress.

Le plus important dans le sport n'est pas d'avoir les meilleures aptitudes, mais bien la meilleure attitude !

Le Collège Laurentien offre un programme de basketball permettant à l'élève-athlète de découvrir son plein potentiel. L'objectif est de développer chacun de ses athlètes autant au niveau physique que psychologique. Tout au long de son année scolaire, l'élève-athlète reçoit un encadrement de qualité par des entraîneurs qui ont à cœur son développement sportif et personnel.

Le but du contrat d'engagement est de s'assurer que les élèves-athlètes comprennent l'importance de leur démarche sportive et de clarifier toutes les attentes liées au programme.

C'est donc avec l'appui du Collège Laurentien et du RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec) que ce document est remis à chaque élève du programme de basketball au début de chaque saison.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Faire la promotion des valeurs telles que : le respect, l'effort, la discipline, l'esprit d'équipe, l'esprit sportif, la persévérance et la détermination.
- Offrir un support de qualité à tous les niveaux : sportif, matériel et individualisé à tous les élèves athlètes.
- Faire la promotion et la valorisation de la performance sportive.
- Détecter et encourager les athlètes qui ont le potentiel d'atteindre de plus hauts niveaux en basketball.

Avant de participer au réseau de compétition du RSEQ et à des tournois, l'athlète du Blizzard doit lire les règlements et les politiques régissant les activités du programme, signer son contrat et le rapporter à l'école.

1. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES CONCERNANT LE PROGRAMME

- 1.1 Paiement et inscription** : L'inscription au programme est confirmée lorsque le parent a inscrit son enfant sur le Pluriportail et a fait parvenir au collège une copie du contrat élève-athlète signée. Le montant de l'inscription est en fonction du groupe auquel le jeune s'inscrit (primaire ou secondaire). Il sera ajouté à votre facture mensuelle. Le Collège Laurentien se réserve le droit de résilier ce contrat dans le cas de non-paiement.
- 1.2 Comportement** : L'élève-athlète doit avoir, en tout temps, un bon comportement, en classe comme dans le gymnase et lors des sorties, ainsi qu'un bon esprit sportif de façon à propager une image positive du programme de basketball *Blizzard*. L'élève-athlète a droit au respect des entraîneurs et des autres participants et à être traité équitablement compte tenu de ses habiletés et de sa motivation. Les entraîneurs s'engagent à offrir un programme d'excellente qualité à l'élève-athlète et ce dernier a la responsabilité de respecter les consignes données par eux. L'élève-athlète doit, lui aussi, agir avec respect, doit soigner son langage et son comportement en tout temps afin de refléter la fierté de représenter le Collège Laurentien.
- 1.3 Horaire** : L'élève-athlète doit respecter l'horaire des entraînements qui lui est assigné en début de saison par l'entraîneur-chef. En cas d'absence, nous demandons aux parents de nous aviser en utilisant l'**application mobile du Pluriportail**.
- 1.4 Période d'étude** : La participation aux entraînements est importante, mais les études le sont davantage. L'élève-athlète inscrit au programme du Blizzard s'engage à **mettre les efforts requis à la maison afin de rattraper les périodes d'études manquées**. Si l'élève-athlète doit s'absenter de son entraînement pour aller à la période d'étude ou pour faire une reprise d'examen, il doit **aviser l'entraîneur** à l'avance, son absence sera alors motivée.

- 1.5 Documents à remettre : L'élève-athlète doit s'assurer de remettre les communications et les documents transmis par les entraîneurs à l'attention des parents et vice versa à l'attention de l'entraîneur-chef. Le site internet du Collège Laurentien favorise la communication entre le programme du Blizzard et les parents. Il est donc important de consulter fréquemment la section réservée au basketball.
- 1.6 Les lieux d'entraînement : L'élève-athlète doit veiller à maintenir les lieux propres, à respecter les consignes des responsables et adopter une conduite respectueuse de son environnement. Les aliments et la gomme à mâcher ne sont pas autorisés dans le gymnase.
- 1.7 Vestiaire : L'élève-athlète doit se changer rapidement dans les vestiaires avant ou après les entraînements et les parties. Le respect d'autrui et des lieux est de mise en tout temps. Les aliments et la gomme à mâcher ne sont pas autorisés dans les vestiaires.
- 1.8 Substances : L'utilisation et/ou la possession de substances illégales sont défendues en toutes circonstances tels l'alcool, le tabac, le vapotage ou les drogues (voir l'agenda scolaire aux pages 5 et 6). La consommation de boissons énergétiques lors des entraînements et des parties est **interdite** (ex. : Red Bull, Rockstar, NOS, etc.). Les gourdes d'eau sont fortement recommandées.
- 1.9 Uniforme : L'élève doit se présenter au gymnase avec la tenue de basketball conforme ou l'uniforme de sport du collège ainsi qu'avec des souliers sport.

2. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES LORS DES COMPÉTITIONS

- 2.1** Calendrier des compétitions : Le programme de basketball du *Blizzard* s'engage à rendre disponible, aux élèves-athlètes et aux parents, le calendrier officiel des compétitions en début de saison. Il sera disponible sur le site Internet du collège.
- 2.2** Participation aux compétitions : La saison de compétition s'étend du mois d'octobre au mois de mai (selon le calibre et le niveau). Comme le programme du *Blizzard* est un programme de développement, les élèves-athlètes qui en font partie s'engagent à participer à toute la saison de compétition.
- 2.3** Exclusion d'une pratique, partie ou d'un tournoi : L'élève peut être exclu d'une compétition ou de pratiques pour certains motifs, tels que : absences répétées aux entraînements, manque d'effort soutenu aux entraînements, le manque de respect envers un entraîneur ou envers ses coéquipiers, ainsi que le non-respect du code de vie du collège.

Le cas échéant, l'entraîneur-chef doit en aviser la direction qui fera le suivi auprès des parents.

- 2.4** Retards ou absences aux compétitions : L'élève-athlète doit se présenter au **minimum 30 minutes avant le début de la partie**. Tout retard aux compétitions doit être mentionné au préalable à l'entraîneur-chef. Les retards qui n'ont pas été annoncés au préalable pourraient influencer le temps de jeu de l'élève-athlète.

Si un enfant doit s'absenter d'une compétition ou s'il est dans l'impossibilité de participer à une compétition reliée à son niveau, il est de la responsabilité des parents d'en aviser l'entraîneur-chef au **minimum deux jours à l'avance**. Un élève-athlète absent à une partie sans avoir au préalable averti son entraîneur pourrait être exclu du programme du *Blizzard*.

- 2.5** Blessures : Un athlète qui serait dans l'impossibilité de participer à une compétition pourra se retirer de la compétition. Les parents doivent aviser l'entraîneur-chef le plus rapidement possible. De plus, il est très important d'aviser l'entraîneur-chef si l'élève-athlète est blessé, incommodé ou dérangé à la suite d'une blessure pour ne pas aggraver la situation. Le Collège Laurentien est dans l'obligation de respecter les avis des professionnels de la santé qui émettent des **billets médicaux**.

**** Dans le cas où un élève-athlète décidait volontairement d'écourter sa saison, le Collège Laurentien n'effectuera aucun remboursement. Il en sera de même en cas de blessure, de suspension ou de renvoi.**

3. TRANSPORT ET HÉBERGEMENT AUX COMPÉTITIONS

- 3.1** Transport : Le transport aux compétitions à l'extérieur n'est **pas fourni par l'école**. Les parents doivent s'occuper du transport de leur jeune ou organiser du covoiturage avec d'autres parents.
- 3.2** Hébergement : L'hébergement aux tournois à l'extérieur n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré. Cette décision revient aux parents.
- 3.3** Propreté : Le cas échéant, les athlètes ont la responsabilité de garder la chambre propre tout au long de la fin de semaine du tournoi.
- 3.4** Couvre-feu : L'élève-athlète doit respecter le couvre-feu donné par l'entraîneur et demeurer dans sa chambre une fois celui-ci donné. Un jeune qui ne respecte pas le couvre-feu ou qui adopte un comportement inapproprié en tournoi se verra retiré de ses parties du lendemain.
- 3.5** Domages : Si la chambre est endommagée ou encore si du matériel est manquant, la responsabilité des dommages appartient à tous les occupants de cette chambre à moins d'identifier le responsable.
- 3.6** Respect : Les jeunes du programme de basketball doivent être respectueux envers le personnel d'accueil et de surveillance du tournoi, et ce, en tout temps.

**** Veuillez prendre note que toute action qui ne respecterait pas un des articles énumérés ci-dessus peut entraîner une sanction.**

4. GESTION DES ÉCARTS DE CONDUITE

Le code de vie du Collège Laurentien s'applique en tout temps et lors de toutes les activités du Blizzard. Un manquement au code de vie peut entraîner une suspension et même une exclusion du programme de basketball.

**** Tout incident devra être rapporté à l'entraîneur, et ce, dans les plus brefs délais.**

5. RESPONSABILITÉS DE CHACUN

- 5.1** Responsabilités des spectateurs : Les spectateurs font partie intégrante du Blizzard. Ils sont sous la supervision de l'entraîneur-chef qui, dans le besoin, peut demander des ajustements à leurs comportements. Les élèves qui encouragent les équipes de l'école doivent agir avec respect envers l'adversaire, les arbitres et les joueurs.

Les spectateurs n'ont pas à faire la loi sur les agissements des autres spectateurs. Dans le cas de débordements, il est important de faire appel à l'entraîneur-chef afin que les ajustements soient faits dans le respect et la cordialité.

- 5.2** Responsabilités de l'entraîneur-chef : L'entraîneur-chef n'est pas responsable des agissements des spectateurs des équipes adverses. Il peut proposer et encourager des comportements positifs et conseiller aux spectateurs un comportement respectueux.

CLUB DE BASKETBALL LE BLIZZARD

(Cette page doit être signée et rapportée au collège avant le début du programme)

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des règlements et politiques de ce contrat du programme de basketball du Blizzard du Collège Laurentien et je m'engage à les respecter.

Nom de l'athlète (en lettres moulées) :

Groupe : _____

Date : _____

Signature de l'élève athlète :

Signature du ou des parents :

En vous souhaitant une superbe saison 2024-2025 !